

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
Ville de Niort



Zonage d'assainissement des eaux pluviales

Zonage EP	Imperméabilisation	Préconisations applicables à partir de 200 m ² pour l'existant			
		Type de compensation	Volume de rétention si stockage à la parcelle	Q _{fuite}	Période de retour retenue
R0a	Cimperméabilisation < 70%	Infiltration obligatoire si la perméabilité du sol le permet Sinon rejet au réseau possible	-	-	-
R1a	Cimperméabilisation < 70%	Infiltration obligatoire et/ou technique(s) alternative(s) Stockage à la parcelle	40 L/m ² imperméabilisé	5 L/s/ha	10 ans
R0b	Cimperméabilisation < 90%	Infiltration obligatoire si la perméabilité du sol le permet Sinon rejet au réseau possible	-	-	-
R1b	Cimperméabilisation < 90%	Infiltration obligatoire et/ou technique(s) alternative(s) Stockage à la parcelle	50 L/m ² imperméabilisé	3 L/s/ha	10 ans
R0c	Cimperméabilisation < 80%	Infiltration obligatoire si la perméabilité du sol le permet Sinon rejet au réseau possible	-	-	-
R1c	Cimperméabilisation < 60%	Infiltration obligatoire et/ou technique(s) alternative(s) Stockage à la parcelle	45 L/m ² imperméabilisé	3 L/s/ha	10 ans
R1d	-	Infiltration obligatoire et/ou technique(s) alternative(s) Stockage à la parcelle	A déterminer selon les hypothèses d'imperméabilisation du projet, avec la méthode des pluies pour les coefficients de Montana correspondants	3 L/s/ha	30 ans
R0e	Cimperméabilisation < 70%	Infiltration obligatoire et/ou technique(s) alternative(s) Stockage à la parcelle	45 L/m ² imperméabilisé	3 L/s/ha	10 ans
R1e	Cimperméabilisation < 60%	Infiltration obligatoire et/ou technique(s) alternative(s) Stockage à la parcelle	65 L/m ² imperméabilisé	3 L/s/ha	30 ans
ROf	Cimperméabilisation < 25%	Gestion à la parcelle obligatoire	-	-	-

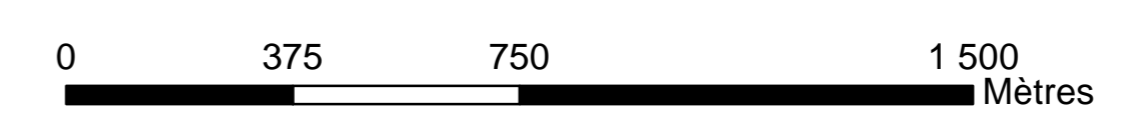
Lorsque la zone est située dans un périmètre de protection de captage, l'indice "s" est ajouté au nom de la zone ; l'infiltration des eaux pluviales est alors interdite, à l'exception des eaux de ruissellement de toiture qui doivent être infiltrées.

Zone PLU	Risque EP			
	R0	R0 _{ppc}	R1	R1 _{ppc}
UC	R0a	R0as	R1a	R1as
AUE	R1b	R1bs	R1b	R1bs
UE/UF	R0b	R0bs	R1b	R1bs
UM	R0c	R0cs	R1c	R1cs
US/AUS	R1d	R1ds	R1d	R1ds
AU/AUM	R0e	R0es	R1e	R1es
A/N	ROf	ROfs	ROf	ROfs

Prescriptions du zonage d'assainissement des eaux pluviales

Légende :

RISQUE
R0
R0 _{ppc}
R1
R1 _{ppc}
R1
R1 _{ppc}
R1
R1 _{ppc}



Ville de Niort (Deux-Sèvres)

Réalisé par : G2C	Référence : HPS 13082	G2C Environnement 3 rue de Tasmanie 44115 BASSE GOULAINÉ Tel: 02 40 34 00 53	Service Assainissement Communauté d'agglomération du Niortais
Mis à jours par : CAN	Echelle : 1:12 500		
Date : 18/04/2016			